



Obligation d'information de l'administration vis à vis des usager

Par **Maxim80**, le **14/06/2012** à **13:06**

Bonjour,

Dans le cadre d'un litige relatif au régime social des travailleurs indépendants.

En cas de modification des textes de lois ou règlements administratifs qui régissent un dispositif lié au régime de protection sociale, je voudrais savoir si l'administration est soumise à une obligation d'information directe des usagers concernés par la dite modification, ou si la publication du texte modifié fait office d'information, en vertu de l'adage "Nul n'est censé ignorer la loi"

Merci d'avance

Cordialement

Par **Maxim80**, le **18/06/2012** à **09:21**

J'ai besoin d'éléments de réponse rapidement, personne pr me donner un éclairage sur cette question ?

Bonne journée